



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

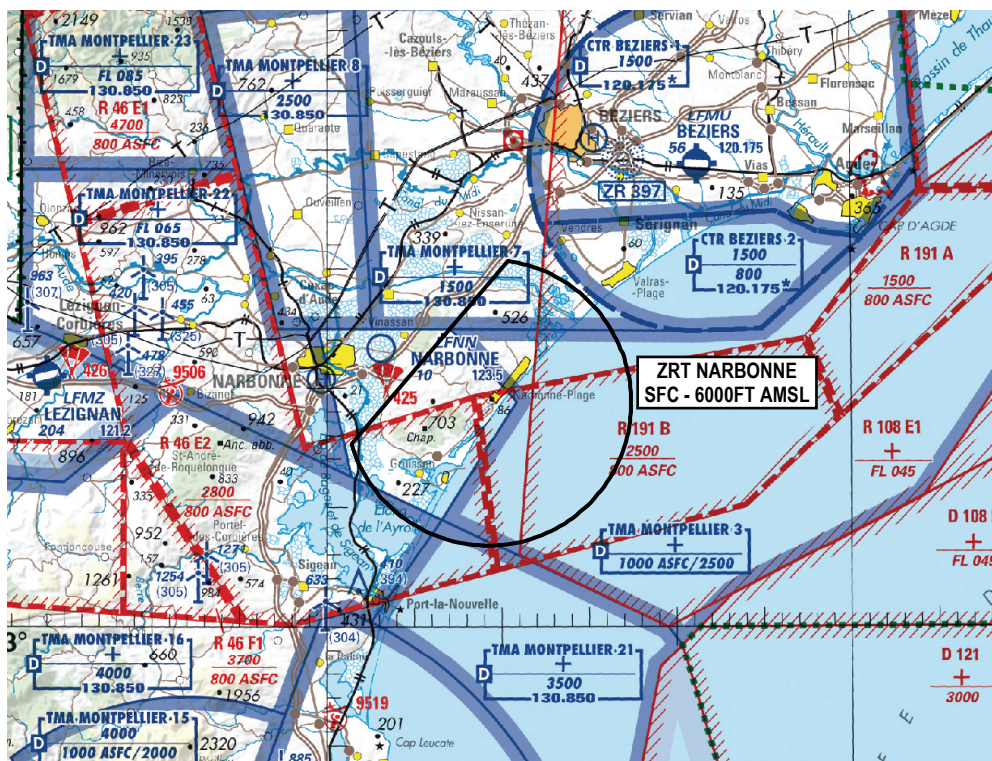
Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 154/18

Date de publication : 12 JUL

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Narbonne (FIR : Marseille LFMM)

En vigueur : Les 26 et 27 juillet 2018



Extrait carte au 1 / 500 000 OACI IGN édition 2018

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne à Narbonne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable

26 JUL : 0730-0930

27 JUL : 1200-1500 et 1700-1915

INFORMATION DES USAGERS

Montpellier App : 130.850 MHz

GESTIONNAIRE

Montpellier APP

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT)
qui se substitue aux portions
d'espaces aériens avec lesquels elle
interfère

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM :

Suivre les instructions du gestionnaire

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs préalablement autorisés par le gestionnaire,
- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité civile, de lutte contre les incendies, de police, et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

43°15'17.31" N, 003°10'28.69" E

arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°09'20.00" N, 003°09'20.00" E

43°07'35.75" N, 003°01'30.51" E

43°15'17.31" N, 003°10'28.69" E

SFC / 6000 ft AMSL

ORGANISME A CONSULTER

Directeur des vols, tél : 06.88.18.99.76 ou 06.20.51.26.37